

**Allocution de M. le ministre Martin Klöti, délégation suisse**  
*SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI*

**1<sup>er</sup> panel ministériel du vendredi 22 septembre,**  
12 :00-13 :30

**Intervention sur les questions clés**

Monsieur le président,  
Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

**A. Prolonger la vie active**

On me demande d'introduire ce débat à partir de deux questions. La première porte sur la prolongation de la vie active. Cette préoccupation, la plupart des gouvernements représentés dans cette salle la partagent. Elle accompagne de nombreuses réformes et notre pays ne fait pas exception.

L'approche suivie en Suisse a porté sur plusieurs fronts. Nous avons par exemple cherché à éliminer de notre système de pensions les incitations à se retirer prématurément du marché du travail, aussi bien dans notre régime public de pension que dans le régime de retraite professionnel obligatoire.

D'autre part, les autorités se sont efforcées d'encourager les bonnes pratiques consistant à offrir des formules de travail flexible aux travailleurs âgés. Certaines entreprises se sont distinguées en la matière.

Mais, un gros point d'interrogation demeurait : quels sont les véritables dispositions des employés et des employeurs ? Pour en avoir le cœur net, une recherche a été conduite en 2011. Elle a livré des enseignements intéressants. Tout d'abord, les travailleurs âgés de plus de 65 ans ne sont pas forcément opposés à travailler au-delà de l'âge légal de la retraite. Tout dépend des conditions qui leurs sont offertes.

D'autre part, les employeurs ne sont pas opposés à employer des travailleurs âgés. Ce qui compte pour eux, c'est d'avoir à leur service des personnes bien formées, avec les qualifications requises.

Bien entendu, il reste du chemin à parcourir. L'OCDE a dessiné quelques pistes dans l'étude qu'elle a consacrée en 2014 à la Suisse dans le cadre de sa série *Mieux travailler avec l'âge* (en anglais : *Working Better with Age*). Nous nous en inspirerons en opérant les différenciations nécessaires en fonction du genre. Le parcours de vie d'une femme n'est en effet pas celui d'un homme et inversement.

Quoi qu'il en soit, le cas de la Suisse démontre qu'il est possible d'améliorer les conditions permettant de travailler plus longtemps, tout en conservant une économie d'inspiration libérale attachée à la libre concurrence.

## **B. Renforcer le potentiel des personnes âgées**

La deuxième question dont nous aurons à débattre concerne les moyens de renforcer le potentiel qu'ont les personnes âgées de contribuer à l'économie.

A notre point de vue, les personnes qui sont aptes à continuer de travailler devraient être encouragées à le faire. Mais celles qui souffrent de sérieux problèmes de santé ou d'une faible aptitude à travailler sur le marché primaire de l'emploi ne devraient pas être forcées de continuer à travailler. Sinon, ces personnes seraient désavantagées. Chacun doit pouvoir faire de véritables choix et bénéficier d'opportunités en rapport avec ses capacités.

Notre système de sécurité sociale est certainement perfectible, mais il reflète à notre avis une approche équilibrée et réaliste en la matière. A un moment donné, les choses sont entre les mains des travailleurs et des employeurs. En Suisse, ces derniers ne peuvent pas être contraints d'embaucher ou de garder à leur service des personnes de plus de soixante ans, par exemple. Notre pays ne connaît pas les quotas. Mais il incombe aux employeurs d'éviter les pratiques discriminatoires et d'offrir des conditions adéquates à leurs employés âgés.

Monsieur le président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Les personnes âgées font partie intégrante de la société au même titre que n'importe quels autres citoyens. En matière d'emploi, leur intégration peut se mesurer à l'âge auquel on quitte le marché du travail. Si on quitte celui-ci à un âge élevé, les pouvoirs publics ne doivent pas forcément recourir à tout un arsenal de mesures pour prolonger la durée de la vie active. C'est une décision que chaque pays doit prendre en fonction de sa situation spécifique. Je me réjouis d'entendre le point de vue des Etats représentés autour de cette table.

Merci de votre attention.